



Conseil général de l'environnement
et du développement durable



« La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 : où en est-on ? »

12 points clés soumis au débat

1° L'influence sur le climat des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) met en cause la survie de nos civilisations si une réaction vigoureuse n'est pas entreprise très rapidement à l'échelle mondiale. La Conférence des parties de 2015 (COP 21) de la Convention Cadre des Nations unies sur le Changement Climatique, que la France a proposé d'organiser en 2015, sera décisive.

2° La France respecte formellement ses engagements au titre du protocole de Kyoto, mais il s'agit d'un résultat en trompe l'œil : l'« empreinte carbone » par habitant des Français a augmenté de 15 % en 20 ans si on prend en compte le solde des échanges extérieurs de GES.

3° Le « paquet climat-énergie » européen sur lequel la plupart des pays européens fondent leur programmation reporte de manière injustifiée les efforts à plus tard. Il prévoit un rythme de diminution relative des émissions faible entre 1990 et 2020 (20 % en 30 ans soit 0,7 % par an) puis un rythme croissant de diminution de décennie en décennie pour imposer à nos successeurs des années 2040 à 2050 un rythme insoutenable, sauf miracle technologique (plus de 6 % par an). Rien ne justifie une telle préférence pour le présent. La « feuille de route » européenne de mars 2012 évoque une réduction de 25 % en 2020 au lieu de 20 % : il est indispensable que la France s'y associe et l'applique pour elle-même.

4° La plupart des exercices de prospective fondés sur des hypothèses « raisonnablement optimistes » aboutissent à un facteur de réduction des émissions de GES de 2 à 2,5 plutôt que 4 entre 1990 et 2050. Pour atteindre le « facteur 4 » en 2050, tous les experts s'accordent sur la nécessité urgente de donner une valeur au carbone, c'est-à-dire de rendre plus coûteuses les activités émettrices de GES (et donc les consommations d'énergie fossile) qu'elles ne le sont aujourd'hui. La mission s'associe pleinement à cette analyse. Cette valorisation du CO₂ peut prendre des formes différentes :

- la taxation du GES émis ;
- la hausse de la taxation sur les causes d'émission, pour l'essentiel les hydrocarbures fossiles ;
- les systèmes de permis d'émission contingentés tels que le système européen des quotas d'émissions négociables (European emissions trading system ou EU ETS) ;
- la réglementation : en effet les normes contraignantes, telles que la réglementation thermique 2012 (RT 2012) ou les limites d'émission des véhicules, ont pour effet économique de « valoriser » implicitement les émissions (à un niveau qui peut être élevé dans les faits).

5° Le choix des dispositifs de valorisation des GES selon les secteurs doit prendre en compte le degré d'acceptabilité sociale des mesures correspondantes. Toutes choses égales par ailleurs, la mission émet une préférence pour une taxation modulée des hydrocarbures, lissant dans le temps les effets erratiques du marché mondial et programmant une hausse régulière des prix. Une part du produit de cette taxation doit être consacrée à des mesures en faveur des ménages les plus pauvres, indépendantes de leur situation énergétique, qui évitent globalement l'aggravation de leur situation. Enfin, on peut remarquer que toute taxation de l'énergie améliore le bilan des mesures destinées à l'économiser (des actions non rentables à un certain prix de l'énergie devenant rentable si le prix est plus élevé).

6° Plusieurs rapports ont cherché à estimer une valeur tutélaire du GES émis (un « prix du CO2 équivalent ») qui soit la même dans toute l'économie. Ce prix unique, qui a le mérite de la simplicité et qui serait justifié dans un monde idéal où un optimum de Pareto serait accessible, n'est pas la meilleure option dans notre monde « de second rang », où il vaut mieux accepter des « prix du CO2 » différenciés selon les activités auxquelles ils s'appliquent.

7° Le bâtiment constitue le gisement le plus immédiatement exploitable d'économies de GES, même si les coûts d'abattement peuvent y être élevés. La mission constate la bonne acceptation des réglementations dans le neuf, mais des signes d'essoufflement de l'effort dans le parc existant. Elle estime qu'il y a nécessité d'envisager des obligations de faire dans ce secteur (formulées autant que possible en termes de résultat) en s'appuyant, le cas échéant, sur les grands opérateurs (sur le mode des certificats d'économie d'énergie).

8° La compétition autour des techniques « bas carbone » est engagée au plan mondial. L'enjeu économique est immense et la recherche française a indubitablement des atouts. Le coût de l'électricité, moins élevé en France que chez ses voisins est un avantage immédiat pour la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages, mais constitue un handicap pour la rentabilité économique des énergies renouvelables décarbonées, notamment éolienne et issue de la biomasse. D'autre part, la non répercussion du coût d'amortissement économique de l'appareil de production nucléaire sur le consommateur crée artificiellement une « rente » en sa faveur. Il faut donc mobiliser cette « rente » pour déployer dès maintenant les énergies renouvelables matures (notamment l'éolien terrestre) et financer la recherche sur les prochaines générations technologiques (panneaux photovoltaïques à haut rendement, batteries électrochimiques économiques, cycle hydrogène, capture et séquestration du carbone - CSC - nucléaire de 4e génération...).

9° La biomasse, en particulier le bois, doit être considérée d'abord comme un matériau et une source de matière première renouvelable susceptible de remplacer efficacement d'autres matériaux et sources d'énergie, en évitant des émissions de GES. Ce faisant, c'est en outre un outil peu onéreux pour capter et séquestrer du carbone : la gestion de la forêt française est un enjeu important pour l'économie des GES.

10° Les déplacements de courte et moyenne distance (urbains et périurbains notamment) peuvent connaître une révolution en deux décennies, qui les amène à une décarbonation prononcée, grâce au développement des « modes doux » et des services partagés, mais aussi à des systèmes globaux intégrant véhicules électriques, stockages d'énergie liés à l'habitat, production locale d'énergies intermittentes décarbonées et « réseaux intelligents » (« smart grids »). Ces formes d'intégration, aujourd'hui encore loin de la rentabilité, pourront entrer dans le marché dans la décennie 2020-2030 et il faut s'y préparer dès maintenant.

11° La difficile question des comportements doit être approfondie : les Français ne donnent pas dans leur comportement une grande priorité à la lutte contre les émissions de GES. Il faut poursuivre les recherches permettant de comprendre comment parvenir à une mobilisation à la hauteur de l'enjeu, et entreprendre des efforts importants de pédagogie.

12° Enfin, il y a lieu de structurer une fonction d'observatoire de la lutte contre le risque climatique mettant en synergie la production de données (mesures d'émission, veille technologique et économique...) leur évaluation, la pédagogie et la mise en débat du « tableau de bord du facteur 4 » avec les parties prenantes. La forme à lui donner pourrait être mise à l'ordre du jour des débats sur la transition énergétique.